

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 5 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 février à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 28 janvier 2019

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, MECHE, SCHNEIDER et PAULMIER, Messieurs ROCHET, LOUPIAS, MARIN, BURDIN, CAMUS, DAUBORD, BOSCARINO, TELLIER, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et BORGEAIS.

Absents excusés :

Monsieur Bernard BARRE, représenté par son suppléant Monsieur Gérard ROCHET
Madame Françoise DANVY a donné pouvoir à Monsieur Maurine BURDIN
Madame Liliane BIDAULT a donné pouvoir à Monsieur Michel DAUBORD
Monsieur Jacques PROUTEAU, représenté par sa suppléante, Madame Pascale PAULMIER

Assistaient également :

Madame MELIN, Messieurs GUILLOT et RENARD, Membres suppléants
Madame Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2018 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
- Contrat de ruralité 2017-2020 : intégration de la commune de Villiers
Les membres du conseil acceptent cet ajout.

Présentation du bilan de la Brenne Box

Monsieur le Président donne la parole à Jean-Bernard CONSTANT, responsable du service afin qu'il présente le bilan du fonctionnement de la Brenne Box.

Débat d'orientations budgétaires

N° 01/01-2019 – Débat d'orientations budgétaires 2019

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu des articles L 2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus. Monsieur le Président fait part des orientations budgétaires retenues par le Bureau suite au travail des commissions, pour l'année 2019. Le rapport est distribué aux membres présents. Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019.

Remarques :

FPIC : les membres présents sont tous d'accord pour que le FPIC soit laissé dans le tronc commun (ce qui sera confirmé par la délibération qui s'en suit).

Taxes :

Une discussion s'engage autour de l'augmentation des taux des taxes. Les membres présents sont tous favorables à une augmentation de 1.4% des taux excepté Monsieur MARIN ;

Monsieur BURDIN demande si la communauté de communes ne peut organiser un débat sur la fiscalité dans le cadre du Grand Débat National.

OPAH :

Monsieur CAMUS informe le conseil du projet d'OPAH porté par le PNR. Il y est favorable, mais explique que les collectivités devront s'impliquer financièrement. Il précise qu'il conviendra d'en délibérer lors du prochain conseil communautaire.

Contrat de ruralité

N° 01/02-2019- Contrat de ruralité 2017-2020 : intégration de la commune de Villiers

Monsieur le Président rappelle le Contrat de Ruralité signé en 2017. Il précise que certaines communes n'ayant pas de projets entrant dans le cadre du contrat ou ayant des projets insuffisamment définis lors de la signature en 2017, n'ont pas été intégrées au contrat. Il précise que leur intégration est possible à mi-parcours. Il donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet et de la délibération de la commune de Villiers demandant son intégration au contrat de ruralité pour son projet d'agrandissement du restaurant multiservices communal. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'intégration de la commune de Villiers au contrat de ruralité 2017-2020.

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Madame la Sous-Préfète relatif au bilan à mi-parcours et la clause de revoyure. Il précise qu'il est convié une réunion le 7 mars 2019 à la Préfecture. Aussi, il invite chaque commune à faire part des projets qu'elles souhaitent concrétiser, ajouter ou abandonner.

Finances

N° 01/03-2019- FPIC 2019

Depuis 2012, il existe un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, appelé Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Il rappelle que les EPCI doivent choisir et délibérer sur le mode de répartition au sein de l'ensemble intercommunal. Aussi, il propose d'opter, comme les années précédentes, pour la répartition « dérogatoire libre » et de conserver ainsi la somme correspondante dans le tronc commun. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'opter, comme les années précédentes, pour la répartition « dérogatoire libre » et de conserver ainsi la somme correspondante dans le tronc commun.

N° 01/04-2019- ALSH – Remboursement de frais téléphoniques

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que madame Marina DAVAILLAUD, adjointe à la direction des accueils de loisirs, est amenée dans le cadre de ses fonctions à utiliser sa ligne téléphonique privée pour la gestion de ce service. Aussi, il propose de lui attribuer une indemnité compensatrice. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer à Madame Marina DAVAILLAUD, une indemnité compensatrice forfaitaire d'un montant de 10 € par mois .

Logements

N° 01/05-2019- Résiliation de la convention de mise à disposition du logement 18 rue des Haras – Mézières :

Monsieur le Vice-Président chargé des travaux et bâtiments, rappelle au Conseil Communautaire que le logement situé 18 rue des Haras à Mézières-en-Brenne est directement lié à l'exploitation économique du Haras, propriété de la commune, dont il fait partie de l'ensemble immobilier.

Il informe le conseil que la commune de Mézières en Brenne a reçu une proposition d'acquisition de l'exploitation qu'elle souhaite accepter. Aussi, elle demande la restitution du logement et par conséquent la résiliation de la convention de mise à disposition. Le vice-président propose d'accepter la résiliation de cette convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la résiliation de la convention de mise à disposition du logement situé 18 rue des Haras à Mézières-en-Brenne, et autorise le Président à signer tous

documents relatifs à la résiliation de ladite convention et au remboursement des échéances restant dues par la commune de Mézières-en-Brenne.

N° 01/06-2019 - Projet de création d'habitat groupé dans l'ancien Presbytère de Mézières : plan de financement prévisionnel

Monsieur le Président de la commission « Travaux – Bâtiments » rappelle au Conseil Communautaire le projet de création d'un habitat regroupé pour personnes âgées dans l'ancien presbytère de Mézières en Brenne. Suite à la consultation des entreprises et les échanges auprès des organismes co-financeurs, il convient d'arrêter le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Monsieur le Président informe le conseil que suite à ses échanges avec la Sous-préfecture, une demande de FSIL est en cours pour un montant représentant 20% du cout du projet soit environ 100 000 €. L'attribution de cette subvention permettrait alors de réduire la part de financement qui serait alors couverte par un prêt à taux 0% conclus auprès de la CARSAT. Dans ce cas le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses HT :

Travaux	450 953,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre 7 %	31 567,00 €
Mission SPS	1 990,00 €
Contrôle technique	2 550,00 €
Repérages Plomb et Amiante avant travaux	554,17 €
Avis techniques plancher	850,00 €
Frais annexes (<i>raccordement réseaux eau, EU, électricité, télécom...</i>)	34 272,12 €
Frais de publicité	1 500,00 €
Total HT	524 236,29 €
TVA 20%	104 847,26 €
Total TTC	629 083,55 €

Recettes :

Etat - DETR	209 694,52 €
Département (<i>demande déposée</i>)	24 000,00 €
FSIL 20 %	104 847,26 €
Total subventions	338 541,78 €

Reste à la charge de la CDC 290 541,77 €

<u>Financement</u> prêt 0% CARSAT	290 541,77 €
-----------------------------------	--------------

Le Président demande à ce que le Conseil Communautaire lui donne pouvoir de bâtir le plan de financement définitif le plus avantageux pour la Communauté de Communes et de l'autoriser à solliciter les subventions et le prêt.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 20 voix Pour et une Abstention (Mme Martine PRAULT), accepte cette proposition.

Services Publics

N° 01/06-2019 – Mise à l'étude du projet de maison du Tourisme et de services

Le Président fait part du projet de la Commune de Mézières-en-Brenne de créer une Agence Postale Communale dans une partie du bâtiment situé 4-6 place Jean Moulin. En accord avec « Destination Brenne » le reste du local serait aménagé en bureau d'information touristique.

Considérant que la compétence tourisme appartient à la Communauté de Communes Cœur de Brenne, la Commune lui demande de porter ce projet afin de solliciter les subventions. Cette dernière s'engage à prendre à sa charge le solde du financement de ce projet. Aussi, cet engagement sera acté par convention.

Afin de conduire à bien ce projet, il conviendra de constituer un groupement de commandes avec la commune de Mézières-en-Brenne pour les marchés concernant :

- les missions SPS et de contrôle technique,
- les bureaux d'études et diagnostics préalables aux travaux.
- les travaux

Afin de régler la question de l'immobilier il sera nécessaire d'établir un bail emphytéotique entre la Commune et la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ».

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la mise à l'étude du projet de maison du tourisme et de services et décide de confier la Maîtrise d'œuvre de ce projet à Monsieur Vianney DEFFONTAINES du cabinet ARC A3 sud Touraine.

Il décide de constituer un groupement de commandes avec la commune de Mézières-en-Brenne pour les marchés concernant les missions SPS et de contrôle technique, les bureaux d'études et diagnostics préalables aux travaux et les travaux. Il décide également d'établir un bail emphytéotique entre la Commune et la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ».

Le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment le Bail emphytéotique.

Informations

Place d'Azay le Ferron

Monsieur le Président informe le Conseil que le jugement, lié au différend qui oppose la Communauté de Communes et la Commune d'Azay concernant le montant de la participation due par la commune dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place de Verdun, a été rendu. La copie du jugement du 13 décembre 2018 et du courrier du 14 décembre 2012 relatif à la participation communale, co-signé par Messieurs CAMUS, Président et BOGEAIS, Vice-Président chargé des Finances, sont mis à disposition des membres présents. Madame PRAULT regrette qu'il n'y ait pas eu concertation sur le document à transmettre au conseil ce jour.

Monsieur le Président, considérant que l'affaire ayant été jugée, clos le débat.

Fait à St Michel En Brenne, le 12 février 2019

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

